



DÉCLARATION CONJOINTE

Les juridictions constitutionnelles d'Espagne, de France, d'Italie et du Portugal se sont réunies dans le cadre de la 7e réunion quadripartite, qui s'est tenue à Lisbonne du 25 au 27 juin 2026.

Le thème de la réunion était « État de droit, nationalité et étrangers ».

La préoccupation, déjà exprimée dans la déclaration conjointe issue de la 6e réunion quadripartite, tenue à Paris en 2025, face aux attaques de plus en plus fréquentes contre l'indépendance de la justice, la légitimité de la justice constitutionnelle et l'État de droit, non seulement demeure, mais s'est encore accentuée ces derniers temps. Dans ce contexte, les questions relatives à la nationalité et aux étrangers ont pris une importance croissante, alors que l'augmentation de l'immigration dans des sociétés de plus en plus vieillissantes fait l'objet de débats politiques et de propositions de modifications législatives qui, bien souvent, vont à l'encontre de principes constitutionnels consacrés, notamment de la dignité de la personne humaine.

Par la présente déclaration conjointe, le Tribunal constitutionnel d'Espagne, le Conseil constitutionnel français, la Cour constitutionnelle italienne et le Tribunal constitutionnel du Portugal s'engagent à veiller à la défense des valeurs constitutionnelles et de l'État de droit, en particulier dans le contexte des défis — juridiques, politiques et sociaux — posés par le phénomène de l'immigration.

À cette fin, ils s'engagent également à défendre l'indépendance et l'impartialité de leurs institutions et à poursuivre leurs efforts afin de rapprocher celles-ci des citoyens, en faisant mieux connaître leur rôle dans la défense de la démocratie et des droits fondamentaux de tous, renforçant ainsi la perception de la légitimité de leur action dans ces domaines fondamentaux pour la préservation de l'État de droit.

En ce sens, ils réaffirment la détermination de leurs institutions respectives à œuvrer conjointement, guidées par ces principes communs qui constituent un patrimoine partagé par tous.

Lisbonne, le 27 juin 2026.

Tribunal constitutionnel d'Espagne

Conseil constitutionnel français

Cour constitutionnelle italienne

Tribunal constitutionnel du Portugal





Déclaration des juridictions constitutionnelles d'Espagne, de France, d'Italie et du Portugal relative à la demande du Tribunal constitutionnel de Roumanie

Les juridictions constitutionnelles d'Espagne, de France, d'Italie et du Portugal ont reçu la demande de la présidente du Tribunal constitutionnel de Roumanie tendant à ce que celui-ci intègre la conférence des juridictions constitutionnelles latines. Cette demande fera l'objet d'un examen plus approfondi lors de la prochaine réunion, qui se tiendra à Rome en 2027.

